



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 novembre 1999

**CAMJI/MCPE : marché négocié suite à la défaillance d'une
entreprise lot n° 2C Charpente bois traditionnelle.**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 Novembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 Novembre 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99589

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 1999

Centre d'Etudes Urbaines

**CAMJI/MCPE : marché négocié suite à la défaillance d'une
entreprise lot n° 2C Charpente bois traditionnelle.**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Suite au redressement judiciaire de la société FAMOB, le repreneur, l'entreprise GONNORD, n'est pas en mesure de reprendre les travaux restant à réaliser sur le lot n° 2C charpente bois traditionnelle de l'opération CAMJI/MCPE.

Afin de faire réaliser les travaux au plus vite, une consultation de marché négocié a été autorisée par la commission d'appel d'offres le 15 octobre 1999. Suite à celle-ci, l'entreprise PARQUETS BRIATTE. a été la moins disante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché négocié de travaux du lot n° 2C charpente bois traditionnelle avec l'entreprise PARQUET BRIATTE pour un montant de 36.105,22 Frs.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)